

Mairie de SURY-LE-COMTAL

Séance du Conseil Municipal du 11 février 2016

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24 jusqu'à 20h30 puis 25

Membres excusés avec pouvoir : 2

Membres absents : 1

ORDRE DU JOUR

SECRETAIRE DE SEANCE

L'Assemblée désigne Madame BONNET Sylvie en qualité de secrétaire de séance.

Ajout d'une question à l'ordre du jour

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte l'ajout d'une question à l'ordre du jour relative à la Foire de printemps – Play Different.

CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire annonce la démission de Madame RICHARD

CONVENTION

1°) **Foire de Printemps – Play Different**

A la majorité des membres par 25 voix pour, 1 abstention, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 580.25 € sept jours avant la prestation du 10 avril 2016 à Play Different.

2°) **Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement par le Département de la Loire**

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte le renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics.

3°) **Redevance pour dépôt de déchets industriels – Convention avec la société SIRA**

A l'unanimité des membres, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la future convention avec la société SIRA.

Arrivée de Madame Line FAURE à 20 h 30.

4°) **Convention de servitude des travaux d'aspersion : Autorisation de passage en terrain privé**

A la majorité des membres par 20 voix pour, 3 contre, 4 abstentions, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude pour les travaux d'aspersion.

5°) **Convention de mise à disposition de logiciel e.magnus – Facturation eau / assainissement**

A l'unanimité des membres, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du logiciel e.magnus – Facturation eau / assainissement.

6°) Approbation du contrat de syndic avec Bâtir et Loger concernant le bâtiment situé 1, place de l'Hôtel de Ville

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le renouvellement de ce contrat pour une durée de trois ans (01/01/2016 – 31/12/2018).

7°) Approbation du contrat de syndic avec Bâtir et Loger concernant le bâtiment situé 59, rue du Onze Novembre

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le renouvellement de ce contrat pour une durée de trois ans (01/01/2016 – 31/12/2018).

8°) Approbation du contrat de syndic avec Bâtir et Loger concernant les bâtiments situés 4, impasse de la Rose et 19, rue Grenette

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le renouvellement de ce contrat pour une durée de trois ans (01/01/2016 – 31/12/2018).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ

1°) Approbation rapport CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

A la majorité des membres par 23 voix pour, 4 abstentions, l'Assemblée donne son accord sur les nouvelles attributions de compensation présentées.

2°) Transfert de contribution SDIS (Service d'Incendie et de Secours) à la Communauté d'Agglomération Loire Forez

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le transfert de contribution au SDIS à la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

PERSONNEL

1°) Convention de mise à disposition avec la mairie de Montbrison

A l'unanimité des membres, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la mairie de Montbrison.

FINANCES

1°) Subventions 2016

A la majorité des membres par 24 voix pour, 3 contre, l'Assemblée donne un avis favorable à l'attribution des subventions pour l'année 2016.

2°) Subvention CCAS

A l'unanimité des membres, l'Assemblée donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 23 500 € au CCAS de la commune.

3°) Subvention exceptionnelle - Comité des fêtes – Rappel 2015

A l'unanimité des membres, l'Assemblée donne un avis favorable à la subvention exceptionnelle allouée à l'association du Comité des fêtes pour un montant de 1 000 €.

4°) Subvention exceptionnelle – Sury Sporting Club – Rappel 2015

A l'unanimité des membres, l'Assemblée donne un avis favorable à la subvention exceptionnelle à l'association du Sury Sporting Club pour un montant de 800 €.

5°) Ecoles – Participation 2016

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la participation communale aux écoles publiques (maternelles et primaire) de Sury-le-Comtal pour l'exercice 2016.

6°) Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'un débat.

Le Conseil Municipal a procédé au Débat d'Orientation Budgétaire.

Prévisions des investissements – Dépenses

Budget commune : 5 631 650.00 €

Budget bâtiment industriel : 1 000.00 €

Budget eau : 1 379 360.00 €

7°) Structure et gestion de la dette

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve l'état de répartition de l'encours de la dette (2 140 376.27 €)

8°) Redevance pour dépôt de déchets industriels par SIRA - Rappel

A l'unanimité des membres, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à effectuer le rappel auprès de la société SIRA pour un montant de 50 436.85 €.

9°) Créances éteintes sur le budget commune

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte l'inscription des créances (4 221.94 €) au budget de la commune.

10°) Créances éteintes sur le budget eau

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte l'inscription des créances (5 476.54 €) au budget de l'eau.

QUESTIONS DIVERSES

Approbation de cinquante-sept décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sury-le-Comtal, le 15 février 2016

Le Maire

Yves MARTIN

A blue circular official stamp of the Municipality of Sury-le-Comtal is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE SURY-LE-COMTAL" around the perimeter and a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

